

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5313

présenté par

M. Bony

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 23, après la seconde occurrence du mot :

« élevage »,

insérer les mots :

« , notamment en zones de montagne, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient à travers ce sous-amendement de demander à ce que les spécificités des exploitations de montagne soient bien prises en compte.